

Le Maire,

Olivier DEVILLE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 28/05/2018

Le vingt-huit mai deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

**Présents et membre excusé et pouvoir :**

DADU Jacques	HERNOT Valérie pouvoir à O Deville	Manneheut Marie Jo pouvoir à C Théault
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry pouvoir à A Jouenne	MONTÉCOT Sandrine Absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	
GUISSE Edith	LECOLAZET Didier	

**Secrétaire de séance :** Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M Théault Chantal

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation : 23/05/2018

Affichage : 06/06/2018

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Le compte rendu de la séance du 16 avril dernier est adopté à l'unanimité.

**1. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

- DIA 05061218J0001

- DIA 05061218J0002

- DIA 05061218J0003

**2. Gestion du patrimoine communal**

- Projet de la route des Granges

Plusieurs rencontres auront été nécessaires pour aboutir au DCE (dossier de consultation des entreprises) qui permet le lancement de la consultation des entreprises pour l'appel d'offre. Celui-ci a été publié sur les annonces légales de la Manche Libre.

Un temps plus long que ce que nous aurions souhaité mais la mise en œuvre d'un projet peut être long et laborieux tant les éléments à prendre en compte sont nombreux.

Le calendrier retenu pour la suite des opérations est le suivant :

- Parution de l'annonce le 22 mai
- Retour des plis pour le 25 juin – 12H00
- Ouverture des plis le 25 juin – 18H00
- Commission d'appel d'offre le 6 juillet
- Validation par CM décalé du 2 juillet au 9 juillet
- 1<sup>ère</sup> réunion de chantier mardi 28 août – 10H
- Ouverture de chantier le mardi 4 septembre
- Réunion de chantier tous les mardis à 10 heures

Le conseil municipal prend acte du calendrier prévisionnel.

### 3. Délégation de la gestion du logement communal *Delib 2018 05 28 01*

Comme suite à nos différents échanges nous avons pris contact avec l'agence Heudes Lainé pour assurer la gestion du logement communal.

M DEVILLE présente la possibilité de déléguer la gestion du logement situé au-dessus de l'école communale à l'agence immobilière Heudes Lainé. En effet la délégation évitera d'avoir à rechercher des locataires, assurer le recouvrement des loyers, ....

Les honoraires s'élèvent à 7.2% des sommes encaissées des rémunérations complémentaires sont prévues pour des prestations complémentaires en cas de location ou re location. Un locataire a été trouvé il prendra possession du logement à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

La trésorerie demande au Conseil Municipal de confirmer la délégation de gestion par une délibération. Le Conseil Municipal prend connaissance des informations transmises par la trésorerie, et charge Monsieur le Maire de remplir les conditions juridiques demandées par la trésorerie.

Le Conseil Municipal fixe le loyer à 520 euros auxquels s'ajoutent 40 euros de charges pour le chauffage.

Cette proposition mise aux voix est acceptée à l'unanimité.

### 4. Don d'une carte communale *Delib 2018 05 28 02*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la famille De Jouffroy Gonsand une carte de la commune datée de 1770, confirmant l'emplacement de l'ancien cimetière situé au Grouin du sud. Ce don est assorti de la condition de faire figurer sa provenance sur la carte d'origine. Compte tenu de la valeur patrimoniale de ce document il convient de prendre des mesures adaptées pour sa conservation. Cette carte a déjà fait l'objet d'une numérisation de haute qualité grâce à M COCAIGN.

Cette carte fera l'objet d'une copie sur un support en aluminium en deux exemplaires l'un pour la Mairie, l'autre pour l'Ecomusée (si le Conseil Départemental donne son accord) ou celle-ci pourra être exposée et mise en valeur, visible par le plus grand nombre.

Cependant M DEVILLE informe le Conseil qu'il serait souhaitable de trouver une solution pour conserver l'original de la carte dans les meilleures conditions. Faut-il la confier aux archives départementales ? Après plusieurs échanges le Conseil Municipal demande à monsieur le Maire de se rapprocher de M NICOLAS pour obtenir davantage d'informations sur ce qu'il convient de faire pour conserver cette carte dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don de la famille De Jouffroy Gonsand, dit qu'il sera fait 2 copies portant la mention de l'origine de la carte et que la meilleure solution de conservation sera étudiée.

### 5. Proposition acquisition d'un puits par la commune *Delib 2018 05 28 03*

M Le Maire a rencontré Mme Picard au sujet du puits situé au carrefour de la rue du prieuré et de la rue des pêcheurs. Mme Picard n'a pas été sensible à nos différentes propositions des années passées qui consistait à proposer 2000 euros pour acheter une fraction de la

**parcelle AC 27 identifiée sur les documents d'urbanisme par l'ER n°7, emplacement réservé à la création de stationnement et d'espace vert non cessible à un tiers. Elle souhaiterait une véritable proposition du Conseil Municipal.**

Après de nombreux échanges portant sur la surface et le prix le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à proposer à Mme PICARD jusqu'à 3 000 euros.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### - QUESTIONS DIVERSES

Mascaret : La prochaine opération mascaret du comité des fêtes se déroulera le samedi 16 juin. Nous devons accompagner le comité des fêtes notamment sur la gestion des flux. En raison de l'indisponibilité de M le Maire et ses Adjoints, Messieurs LECOLAZET et DADU seront en charge de la sécurité et des opérations de police municipale.

Statue St Léonard : M DEVILLE informe le Conseil que plusieurs administrés se sont manifestés par le biais d'une pétition au regard du risque de voir la statue déplacée.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la personne en charge de cette pétition à qui il a bien expliqué avoir rencontré M et Mme VANDEVIVER, que ceux-ci sont bien détenteurs d'une promesse de vente, que rien ne sera finalisé avant la levée des clauses suspensives. Qu'au surplus M et Mme VANDEVIVER se sont engagés à rétrocéder la statue à la commune pour l'euro symbolique. Qu'une réflexion est actuellement en cours avec le Conseil Municipal pour trouver un nouveau lieu d'accueil pour la statue. L'emplacement situé entre l'entrée de la cour aux coquetières et la route du Routout pourrait réunir toutes les exigences, qu'elle serait à cet endroit visible de tous ceux qui passent par la chaussée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce sera également l'occasion pour que la statue soit rénovée et reposée sur un bloc de granit qui reprendra les inscriptions figurant sur le socle actuel.

Monsieur le Maire précise qu'avec Mme THEAULT ils ont rencontré un des vendeurs, que celui a bien voulu transmettre à la mairie une copie de l'acte de vente Garnier-Letellier, que celui-ci ne comporte aucune mention sur la statue.

Monsieur Lecolazet interroge Monsieur le Maire sur le devenir des pierres qui se trouvaient au pied de la statue et qui ont disparues. Il rappelle qu'elles représentent également un enjeu patrimonial. Car celles-ci ont été données par les pêcheurs à qui elles servaient pour lester les doris. Monsieur le Maire répond qu'il a eu cette information et que cela paraît bien compliqué puisque c'est une affaire privée.

Traversées de la Baie : Compte rendu de la réunion concernant les départs de traversée depuis Saint Léonard, M DADU a représenté M DEVILLE lors de la réunion concernant le terrain utilisé pour assurer le stationnement des véhicules des personnes faisant la traversée des Grèves.

• Compte tenu de l'état suite à la dégradation occasionnée par le passage des véhicules, cette parcelle ne peut pas être utilisée de novembre à mars. De plus la partie basse doit être fermée en cas de fortes précipitations.

• Les toilettes ont également été évoquées, 3 cabines provisoires (mai à septembre) devaient être installées par la communauté d'agglomération, celles-ci devaient être louées. Cette location d'un montant d'environ 7 000 euros prévoyait une vidange et un nettoyage hebdomadaire. La commune de Vains pourrait proposer un tuyau d'eau pour assurer le

nettoyage quotidien, ce qui nécessite de savoir qui paye le compteur et la consommation d'eau,

- Cette proposition est suspendue au fait que les guides s'arrangent pour assurer le nettoyage quotidien au moyen du jet d'eau mis à disposition par la commune. Les guides ont fait savoir à l'agglomération qu'ils ne souhaitaient pas assurer le nettoyage de ces wc, condition pourtant sine qua non à leur installation.

Cette réaction doit nous amener à nous interroger sur la pertinence de laisser aux guides la possibilité d'organiser des traversées au départ de Vains tant que ce problème de toilettes ne sera pas réglé. C'est une question de salubrité publique. Les riverains doivent supporter les déjections qui jonchent le sol les talus, ils commencent à en avoir assez, ce qui s'est récemment manifesté par un courrier d'une riveraine, que Monsieur le Maire a ensuite rencontré pour lui expliquer la situation. Après quelques échanges, décision est prise de solliciter la sous-préfecture pour aider monsieur le Maire dans la rédaction d'un arrêté municipal qui suspendrait la possibilité de faire des départs de traversées au départ de Vains pour l'année 2019.

Stationnement : Concernant le stationnement des véhicules à la pointe de la chair et sur le parking de l'écomusée, il y a lieu de constater que si les sociétés de guides respectent les engagements pris, quelques guides indépendants continuent de faire comme bon leur semble. Pour faire face à cette difficulté Monsieur Deville propose d'instaurer une zone bleue. Messieurs Lecolazet et Lechartier rappellent l'importance qu'il y'aura à définir des horaires adaptés aux chasseurs qui vont à la passée. Après plusieurs échanges, il semble que limiter l'utilisation de la zone bleue du 31 mars au 31 octobre sur un créneau horaire qui irait de 9h à 18 heures pourrait répondre à l'ensemble des attentes.

Cette solution ne réglera pas le stationnement des campings-cars pour la nuit, mais ce stationnement est déjà interdit du fait même de la localisation dans un site classé, puisque celui-ci constitue un délit au titre de la législation sur les sites classés ou inscrits. L'infraction est définie par l'article L. 341-19 du code de l'environnement et est réprimée par l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme. M Deville rappelle que la commune de Vains doit toujours installer des panneaux de signalisation du site classé que la DREAL devait financer.

Urbanisme : Mme THEAULT fait le point sur les nombreux dossiers d'urbanisme qu'elle a eu à traiter et informe le conseil des suites données à ces dossiers.

Assainissement : M LECHARTIER rapporte les questionnements d'un habitant résidant sur le grand port concernant l'assainissement et l'effacement de réseau ainsi que la taille d'affichage des comptes rendus.

Concernant l'assainissement, M Deville informe le Conseil que comme annoncé lors des vœux, et malgré les difficultés financières rencontrées par l'agglomération Mont Saint Michel Normandie, la partie du programme des travaux concernant la route des salines n'est pas remise en cause. Les travaux qui devaient démarrer mi-juin ont été décalés en septembre pour ne pas gêner la période estivale. Il en profite également pour rappeler que la remise en forme du revêtement routier n'interviendra au mieux que 6 mois après la fin du chantier compte tenu des contraintes techniques.

Concernant l'effacement de réseau, les différents partenaires ayant des réseaux aériens ont été informés de ces travaux afin de savoir s'ils voulaient en profiter pour enfouir les réseaux. Orange et EDF n'ont pas de programme sur la commune concernant l'enfouissement des lignes. Cependant et comme à chaque fois que la route est ouverte, les fourreaux nécessaires seront mis en place.

Panneaux d'affichage : Concernant la taille d'affichage, cela fait plusieurs fois que la remarque est faite. Le panneau n'est pas assez grand pour un affichage de taille satisfaisante, raison pour laquelle les documents sont réduits. Les formats plus grands sont disponibles en consultations à la Mairie, sur le site internet ou par mail sur demande. M

Deville reconnaît que le site internet n'est pas toujours à jour et qu'un effort doit être fait dans ce sens cela permettrait de répondre à une partie des questions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

La présente séance contient 3 délibérations numérotées 20180528-01 à 20180528-03.

Prochaine réunion, M DEVILLE informe le Conseil que sauf situation exceptionnelle le prochain Conseil Municipal se réunira lundi 9 juillet.

CONSEIL MUNICIPAL	09/07/2018	20H30
-------------------	------------	-------

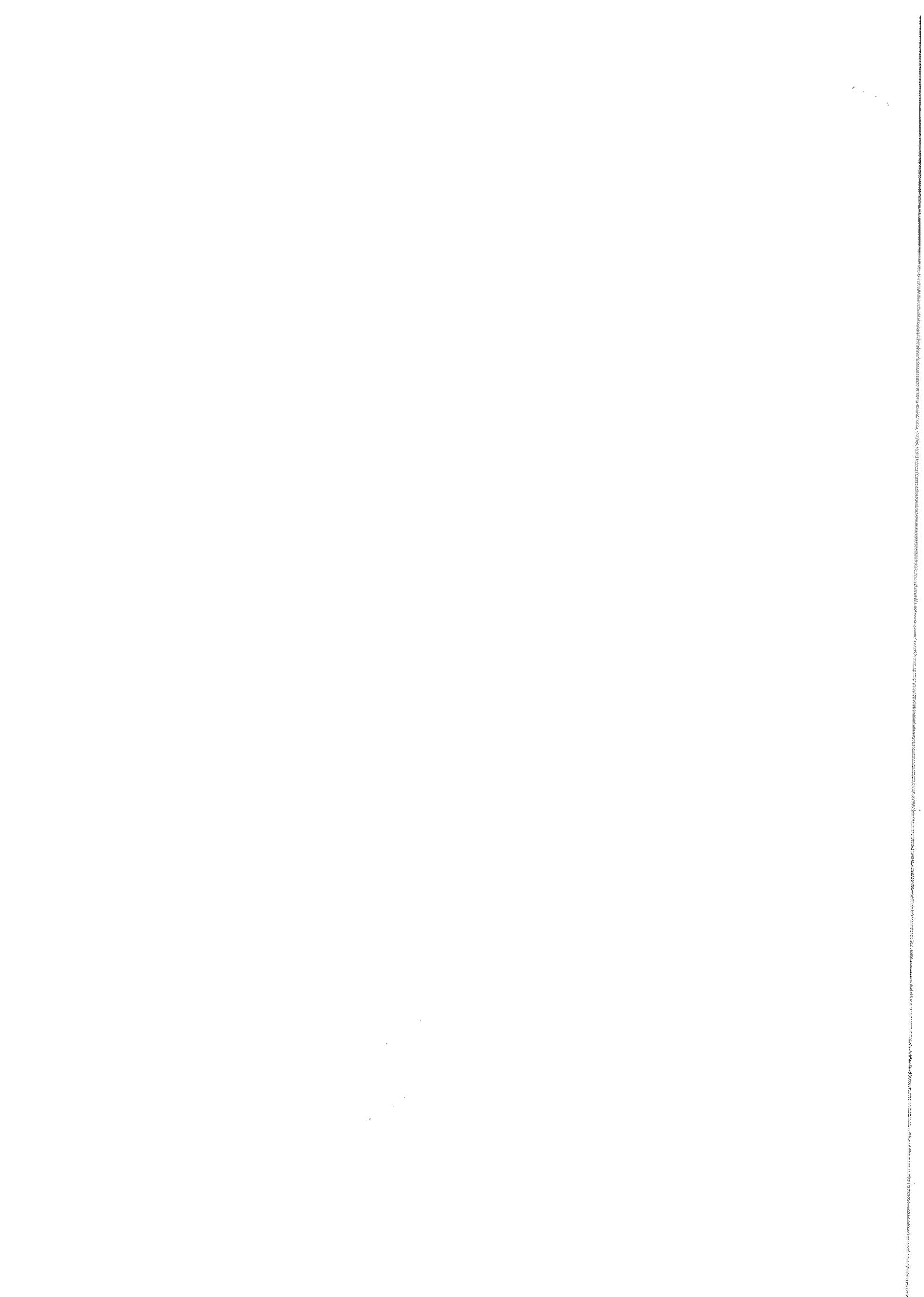
Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	Pouvoir à O Deville
Thierry HEUDES	Pouvoir à A Jouenne
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	
Marie-Jo MANNEHEUT	Pouvoir à C Théault
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	

Fait à Vains, le 28/05/18

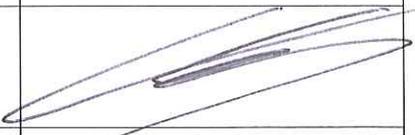
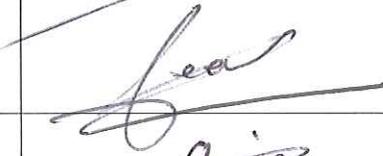
Le Maire Olivier DEVILLE



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.*



**Etat de présence**  
**Réunion de conseil du 28/05/2018**

Monsieur	Jacques	DADU	
Monsieur	Olivier	DEVILLE	
Monsieur	François	FAGUAIS	
Madame	Danièle	GEERTS	
Madame	Édith	GUISSE	
Madame	Valérie	HERNOT	Pouvoir à Olivier DEVILLE
Monsieur	Thierry	HEUDES	Pouvoir à Abel JOUENNE.
Monsieur	Abel	JOUENNE	
Monsieur	Sébastien	LECHARTIER	
Monsieur	Didier	LECOLAZET	
Madame	Marie-Jo	MANNEHEUT	Pouvoir à TREAULT Chantal
Madame	Sandrine	MONTÉCOT	Absente
Madame	Chantal	THÉAULT	

Secretaire ?